

QUESTION 13

Auteur PDCB, par Sylvain Défago
Objet Cannabis légal

Cela fait plusieurs mois que la vente de cannabis légal est autorisée en Suisse. Ainsi chaque citoyen de plus de 18 ans peut s'en procurer librement dans les kiosques ou autres magasins spécialisés.

Les contrôles de la police sont donc plus complexes car il faut pouvoir déterminer la légalité ou non du produit. Ce dernier peut provoquer une certaine somnolence et il est donc dangereux en cas de conduite d'un véhicule. En cas de saisie, des analyses peuvent être faites mais sont onéreuses, sans oublier la possibilité de recours.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, quels ont été les impacts de cette légalisation sur le travail de notre police et quelle politique est appliquée par cette dernière?